

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Création du contrat de concession pour le service d'accueil périscolaire et de restauration scolaire

L'an deux mille dix-sept, le trois Juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, HELIE Nadine, DEVISSCHER Arnaud et MERMA Colette.

Absents ayant donné procuration :

- LEFORT Jacques -> Procuration à DUFOUR Jean-François
- LARDY Gérard -> Procuration à DUCOLLET Gérard

Absents excusés : DUBOURG-MATHIEU Catherine, MANSARD Odile, DARBAS Fabien, VASSEUR Frédéric

Mr VENTURINI Angélo a été élu(e) secrétaire.

--oo00oo--

Monsieur le Maire rend compte des travaux de la Commission chargée de la concession du service public d'accueil périscolaire et de restauration scolaire.

Il indique en préambule que le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 2 Février 2017 concernant la gestion par délégation du service public d'accueil périscolaire et de restauration scolaire.

Il indique les conditions générales du nouveau contrat proposé par CHARLOTTE LOISIRS, à savoir :

- Durée du contrat : 5 ans
- Participation communale :
 - Offre : 67 978,39 €
 - Dont TAP : 13 129,12€

La participation communale mentionnée ci-dessus correspond au fonctionnement du service pendant les périodes suivantes : accueil périscolaire, animation de la pause méridienne et TAP.

-:-:-:-

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par : 11 VOIX POUR
.0 VOIX CONTRE
.0 ABSTENTION(S)

- APPROUVE la proposition de CHARLOTTE LOISIRS pour l'exploitation par concession du service public d'accueil périscolaire et de restauration scolaire.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir ainsi que les avenants le cas échéants.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Pour LE MAIRE par délégation,



Karine VANDERSTICHELE